

Les crédits

Je crois, monsieur le Président, que j'ai réussi—je l'espère—à expliquer que le plan national que réclame l'honorable députée dans sa motion n'est nullement nécessaire et ne sera pas la solution qui s'impose dans le contexte canadien.

Notre gouvernement a un rôle actif à jouer dans le domaine de la gestion des déchets dangereux et toxiques et il ne néglige pas ses responsabilités. Dans les années à venir, nous continuerons nos efforts afin d'adopter des politiques, de mettre sur pied des programmes et d'adopter la législation et les règlements nécessaires pour nous assurer d'un système efficace de gestion des déchets, qui sera également sans risque pour la population canadienne et aussi l'environnement. Les provinces ont également leur rôle à jouer. Nous avons au Canada une confédération et il n'incombe pas au gouvernement fédéral d'agir unilatéralement et précipitamment afin d'imposer au pays des plans et projets qui ne sauront pas éliminer le problème des déchets dangereux et toxiques au Canada.

• (1700)

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention le discours de notre honorable collègue, et j'aimerais savoir de notre collègue, parce que je ne pense pas qu'il a soulevé le dossier de l'infrastructure municipale et du besoin d'améliorer cette infrastructure pour, justement, protéger l'environnement.

Je soulève les propos suivants, par exemple, dans ma circonscription, et plusieurs autres, les municipalités déversent parfois des eaux polluées dans nos rivières, dans le fleuve Saint-Laurent, etc.

Mon collègue d'en face serait-il d'accord avec moi que le plan proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) durant la dernière campagne électorale, pour un plan conjoint entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités était une excellente initiative dans le secteur environnemental? Et j'offre l'exemple suivant, je veux le soulever auprès de mon honorable collègue afin de lui faire comprendre pourquoi c'est important.

J'ai, dans ma circonscription, le lac Saint-François qui est un élargissement du fleuve Saint-Laurent, dans la région de Lancaster en Ontario, ou Saint-Anicet, si vous vous trouvez du côté du Québec. Le lac Saint-François, dans cette région, a de sérieux problèmes d'érosion, problèmes sérieux de pollution aussi, bien sûr, et le Programme d'amélioration de l'infrastructure aiderait. Mais, il y a également de sérieux problèmes d'érosion par lesquels les berges du lac Saint-François, à chaque année, sont en train de s'effondrer et d'agrandir, si on veut, la largeur physique du lac en question.

Ce problème a créé des dommages considérables aux propriétaires riverains. Il n'y a pas de solution locale. Une petite municipalité ne peut certainement pas dépenser des milliers de dollars pour protéger le devant d'une propriété. Il n'y a pas de solution, non plus, de la part des propriétaires riverains. Après tout, c'est là Voie maritime du Saint-Laurent au milieu du lac qui a causé, en grande partie, ces dommages d'érosion.

Mon collègue serait-il d'accord avec moi que le plan proposé par le très honorable chef de l'opposition pourrait être utilisé pour aménager les berges du lac Saint-François, comme je viens de l'indiquer, ou bien encore, pour améliorer les services d'égoûts des municipalités, et que cela serait une excellente initiative et que cette initiative—là devrait être adoptée par le gouvernement actuel? Même si le gouvernement actuel serait un peu coupable de plagiat, de voler les idées de l'opposition, nous accepterions de leur rendre nos droits d'auteur, si vous voulez, monsieur le Président, parce que ce serait une bonne initiative.

Que pense mon collègue d'en face de cette idée—là?

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, comme je le disais tantôt à la fin de mon discours, au Canada, nous sommes une confédération. Autant les relations fédérales-provinciales sont choses importantes, et je pense que mon collègue d'en face va le réaliser, autant aussi, et nous avons des exemples dans le passé, les relations fédérales et municipales encore plus.

Monsieur le Président, cela me fait penser lorsqu'on veut définir, en fait, la vertu. Je pense, comme je le disais dans mon discours également, tout le monde est en faveur de l'environnement et de la protection de son milieu. Mais comment y parvenir, c'est une autre chose!

Tantôt, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) dans son éloquent exposé nous parlait, en fait, du défi qui nous est donné et aussi de la complexité de la situation.

Lorsque le chef de l'opposition, lors de la campagne électorale invitait ou proposait un plan, il avait oublié une dimension importante, il avait oublié le consentement des municipalités. Il avait oublié la consultation des municipalités, comme d'ailleurs, lorsqu'il était au pouvoir lui-même, il avait oublié la consultation avec les provinces.

Monsieur le Président, c'est pour cela qu'entre autres, au Québec, nous avons la Loi 38 qui interdit, suite aux agissements du parti libéral lorsqu'ils étaient en fonction, d'intervenir directement ou par voie détournée, dans la juridiction des municipalités. Alors, c'est bien beau proposer la vertu, mais encore, faut-il avoir une crédibilité!

Ce que nous proposons effectivement, je viens de citer des multiples exemples de collaboration, non seulement avec les provinces mais aussi avec les municipalités, parce que, depuis 1984, nous avons une crédibilité en termes de relations avec les provinces, en termes de